

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 26 mars 2019

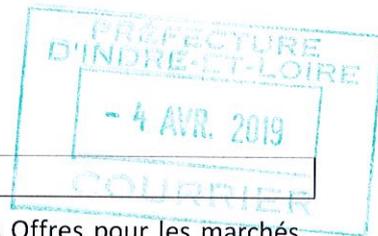
ARRONDISSEMENT
TOURS

Le vingt-six mars 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 20 mars 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Titulaires présents : Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Bruno FENET, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTELE, M. Jean-Pierre RIOT, M. Gilles EDELIN, M. Pierre HABERT, M. Jacques MOTARD, M. Eric POUDELET.

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 19
Nbre de suffrages exprimés : 19



DEL 26032019-04 : CREATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES

M. le Président expose qu'il est possible de prévoir une Commission d'Examen des Offres pour les marchés publics relevant de la procédure adaptée et de définir librement les cas où elle intervient. Cette commission ne formule que des avis et n'est pas chargée d'attribuer les marchés contrairement à la Commission d'appel d'Offres. Ses membres peuvent être soit les mêmes que ceux de la CAO, soit différents.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- **de CREER** une Commission d'Examen des Offres (CEO) qui se réunira pour toute consultation supérieure au seuil de 25 000 € HT ;
- **PRECISE** que les membres de la CEO sont les mêmes que ceux de la Commission d'appel d'Offres (CAO) qui viennent d'être élus soit :

Président : M. Sébastien MARAIS

Vice-Président : M. Bertrand RITOURET

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Bruno FENET	M. Pierre HABERT
M. Michel PASQUIER	M. Christian VRAIN
Mme Hédia GHANAY	M. Jean-Pierre RIOT
M. Dominique GOURDON	M. Antoine TRYSTRAM
M. Jacques MOTARD	M. Ludovic BOURDIN

- **RAPPELLE** que cette commission n'aura vocation qu'à émettre des avis, le pouvoir adjudicateur étant le Président.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 28 mars 2019

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37399 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE
Pour extrait certifié conforme,
Sébastien MARAIS, Président

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

2/04/19
2/04/19